

Demande d'information sur la mise en œuvre proposée du REGDOC-1.1.3, *Guide de présentation d'une demande de permis : Permis d'exploitation d'une centrale nucléaire*

1. Préface

Le présent document explique plus en détail le document d'application de la réglementation proposé. L'information fournie est le résultat d'une analyse préliminaire. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sollicite des commentaires sur le présent document ainsi que sur le document d'application de la réglementation en tant que tel.

Les commentaires pourraient inclure des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre du document d'application de la réglementation, les incidences potentielles ou les méthodes de rechange potentielles qui répondent aux objectifs de sûreté du document. Si des parties intéressées décident de soumettre une estimation des incidences, la CCSN encourage ces derniers à énoncer clairement les hypothèses utilisées et à fournir amplement de détails afin de permettre à un observateur indépendant de comprendre la façon dont on est arrivé à cette estimation.

La CCSN tiendra compte des commentaires reçus. Pour s'acquitter de son mandat à titre d'organisme de réglementation fédéral, la CCSN doit tenir compte de valeurs et de principes qui sont difficiles à quantifier monétairement. Elle doit également tenir compte du besoin de s'acquitter de sa responsabilité, stipulée en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui consiste à diffuser des renseignements objectifs sur les plans scientifique et réglementaire. Dans tous les cas, la sûreté est la principale priorité de la CCSN.

Tous les commentaires reçus seront versés au dossier public.

2. Contexte

Le document d'application de la réglementation REGDOC-1.1.3, *Guide de présentation d'une demande de permis : Permis d'exploitation d'une centrale nucléaire* fait partie de la série de documents d'application de la réglementation de la CCSN portant sur les installations dotées de réacteurs, qui comprend également les guides de présentation d'une demande de permis pour les autres phases du cycle de vie des centrales nucléaires (par exemple, permis de préparation de l'emplacement et permis de construction d'une centrale nucléaire).

L'information contenue dans le Guide de sûreté n° GS-G-4.1, *Format and Content of the Safety Analysis Report for Nuclear Power Plants*, de L'Agence internationale de l'énergie atomique a été prise en compte au moment d'élaborer ce document. Le REGDOC-1.1.3 s'applique plus particulièrement au contexte canadien; par exemple il fournit des références aux documents d'application de la réglementation de la CCSN et aux normes du Groupe CSA.

3. Objectifs

Le REGDOC-1.1.3 précise l'information à fournir à l'appui d'une demande de permis d'exploitation d'une centrale nucléaire. Il énonce les exigences et l'orientation relatives aux mesures de sûreté et de réglementation, indique l'information qu'il faut inclure dans la demande fournit des instructions sur la façon de remplir la demande et de la soumettre à la CCSN.

En suivant l'information fournie par le REGDOC-1.1.3, les demandeurs présenteront les renseignements appropriés pour démontrer qu'ils sont compétents et qu'ils ont pris des mesures appropriées et raisonnables pour pouvoir exercer l'activité à autoriser.

Lorsque la Commission délivre un permis, les mesures de sûreté et de réglementation décrites dans la demande de permis et les documents qui appuient ces mesures feront partie du fondement d'autorisation.

4. Approche réglementaire

Le personnel de la CCSN utilisera le REGDOC-1.1.3 pour évaluer les demandes de permis concernant de nouvelles installations dotées de réacteurs ainsi que les demandes de renouvellement de permis pour des installations existantes.

On encourage les demandeurs et les titulaires de permis à consulter, tôt dans le processus, le personnel de la CCSN. Ce dernier peut offrir de l'orientation propre à l'installation ou à l'activité en vue d'aider avec la demande de permis.

L'orientation contenue dans ce document vise à informer le demandeur, à expliquer plus en détails des exigences ou à fournir de l'orientation aux demandeurs et aux titulaires de permis sur la façon de répondre aux exigences. Elle fournit également plus d'information sur la façon dont le personnel de la CCSN évalue les renseignements pendant son examen des demandes de permis.

On s'attend à ce que les titulaires de permis suivent les orientations contenues dans ce document. Dans le cas où d'autres approches sont adoptées, les titulaires de permis devraient démontrer que celles-ci atteignent un niveau équivalent de sûreté et répondent aux exigences réglementaires. Le demandeur ou le titulaire de permis peut soumettre un dossier démontrant que l'intention d'une exigence est prise en compte par d'autres moyens et démontrée à l'aide de preuves justificatives.

Il est possible de définir et d'utiliser une méthode graduelle, proportionnée au risque, lorsqu'on applique les exigences et l'orientation énoncées dans le REGDOC-1.1.3. L'utilisation d'une méthode graduelle ne constitue pas un assouplissement des exigences. Avec la méthode graduelle, l'application des exigences est proportionnée aux risques et aux caractéristiques particulières de l'installation ou de l'activité. Cette souplesse permet aux demandeurs de proposer des conditions de permis appropriées à leurs circonstances. La CCSN examinera chaque demande pour s'assurer qu'elle répond aux exigences.

L'information contenue dans ce document est conforme aux pratiques nationales et internationales modernes qui abordent les questions et les éléments permettant de contrôler et d'améliorer la sûreté nucléaire. Plus particulièrement, elle établit une approche moderne et tenant compte du risque pour l'autorisation des centrales nucléaires.

5. Incidences potentielles

Les titulaires de permis existants auront déjà soumis la majeure partie des renseignements requis dans leurs demandes de permis précédentes. Si tel est le cas, alors ils peuvent simplement mettre en correspondance l'information avec le cadre des domaines de sûreté et de réglementation (décrit dans le REGDOC-1.1.3) plutôt que de soumettre à nouveau les renseignements existants. Par conséquent, la CCSN ne s'attend pas à ce que les demandeurs aient à soumettre une quantité

importante de renseignements supplémentaires ni qu'ils aient à assumer des coûts supplémentaires importants. Il convient de noter qu'une approche graduelle peut être appliquée.

Le contenu du REGDOC-1.1.3 repose en partie sur les normes de la CSA qui ont été élaborées par des parties intéressées aux intérêts multiples et des experts nationaux (y compris l'industrie) et dans l'ensemble, ces normes sont déjà mises en œuvre. Le contenu repose également sur les documents d'application de la réglementation de la CCSN qui sont actuellement en utilisation.

En ce qui concerne les installations existantes, les demandeurs doivent répondre aux exigences de ce document ainsi qu'à celles du REGDOC-2.3.3, *Bilans périodiques de la sûreté*.

Le présent document n'est pas destiné aux demandes de modification de permis ou de révocation d'un permis d'exploitation.

6. Mise en œuvre

Le REGDOC-1.1.3 entrera en vigueur lors de sa publication (à la suite d'une consultation publique).

Une période de transition n'est pas nécessaire avant l'entrée en vigueur du document, pour les raisons suivantes :

- Tous les titulaires de permis existants répondent déjà aux exigences qui sont incluses, en tout ou en partie, dans leur fondement d'autorisation actuel. Au moment de renouveler un permis, le titulaire de permis devra répondre aux exigences de ce document dans toute la mesure du possible.
- Tous les demandeurs d'un permis d'exploitation d'une nouvelle centrale nucléaire proposée doivent répondre pleinement aux exigences du REGDOC-1.1.3.

7. Demande de rétroaction

Veillez soumettre vos commentaires ou votre rétroaction à la CCSN d'ici le **XXdateXX**, de l'une des manières suivantes :

- Courriel : cnscconsultation.ccsn@canada.ca
- Poste : Commission canadienne de sûreté nucléaire
C.P. 1046, succursale B
280, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
- Télécopieur : 613-995-5086